

Projet de répartition 2022-2023

Ressources enseignantes

Direction des études
28 avril 2022

TABLE DES MATIERES

Bilan provisoire de l'utilisation des ressources 2021-2022	3
Répartition des ressources d'enseignement entre les disciplines 2021-2022	4
Projet de répartition – 2022-2023	6
Répartition du Volet 1 – 2022-2023	7
Tableau des allocations aux disciplines du volet 1 2022-2023	8
Répartition des ressources – Volet 1	9
Modèle de répartition basé sur la CI	9
Prévision des effectifs étudiants	9
Allocations reçues par le Collège (Volet 1 – enseignement)	9
Détermination de la CI de référence aux fins de distribution des allocations	10
NEJ – nombre moyen d'étudiants par groupe – Annexe 2	10
Calcul des allocations aux départements – Volet 1	10
Détermination du nombre de groupes rattachés à un cours	10
Détermination des allocations rattachées à un cours (Pi-TL)	11
Détermination des allocations rattachées à un stage (Pi-stage)	13
Détermination des allocations rattachées aux nombreuses préparations (Pi-NP)	14
Distribution des allocations des cours multi	15
Détermination et utilisation des allocations pour encadrement – 2022-23	17
Détermination et utilisation des allocations pour compenser la diminution de la CI maximale à 85 – 2022-23	17
Répartition des ressources – Volet 2 et Colonnes D,E,F,G	18
Allocations de coordination	18
Formation insertion professionnelle (FIP) (1 ETC)	19
Gestion des programmes (2,75 ETC)	19
Centres d'aide – réussite (2,75 ETC)	19
<i>Projets pédagogiques (réussite, mobilité et réalisation du plan stratégique) (3,50 ETC) : voir annexe 3 (à venir)</i>	20
Répartition des ressources – Volet 3	20
Recherche (1,30 ETC)	20
Utilisation du surplus – principes directeurs	20
Répartition des ressources de l'annexe A112	21
Charges à la formation continue	22
Identification des mises en disponibilité (MED)	22
Calcul des congés partiels	22
Annexe 1 - Liste des cours à nej 2022-23	23

Annexe 2 - Liste des nouveaux cours à nej 2022-23	24
Annexe 3 Projets pédagogiques	25
(réussite, mobilité et réalisation du plan stratégique)	25

BILAN PROVISoire DE L'UTILISATION DES RESSOURCES 2021-2022

Financement	Prév 19-20	Prév 20-21	Prév 21-22	
Volet 1 : $P_{i_{prog}}$	333,23 ETC	356,19 ETC	352,64 ETC	
Encadrement	5,04 ETC	5,04 ETC	5,04 ETC	
Coefficient HP	0,24 ETC	0,24 ETC	0,24 ETC	
Allocation - Adaptation enseignement clinique SIN	1,35 ETC	1,35 ETC	1,35 ETC	
CI maximale (85)	1,66 ETC	1,66 ETC	1,66 ETC	
Partie fixe volet 1 - Annexe I-2 (colonne A)	0,34 ETC	0,34 ETC	0,34 ETC	
	341,86 ETC	364,82 ETC	361,27 ETC	
Volet 2 : $P_{i_{cd}}$	18,99 ETC	20,27 ETC	20,07 ETC	
Partie fixe volet 2 - Annexe I-2 (colonne B)	6,20 ETC	6,20 ETC	6,20 ETC	
	25,19 ETC	26,47 ETC	26,27 ETC	
Volet 3 : Partie fixe volet 3 - Annexe I-2 (colonne C)	1,22 ETC	1,22 ETC	1,22 ETC	
Recyclage	1,70 ETC	1,20 ETC		
	2,92 ETC	2,42 ETC	1,22 ETC	
8-5.06 Partie fixe 8-5.06 - Annexe I-2 (colonne D)	5,04 ETC	5,04 ETC	5,04 ETC	
Total du financement:	375,01 ETC	398,75 ETC	393,80 ETC	
Ressources utilisées				
Volet 1 : Enseignement	337,25 ETC	351,06 ETC	360,59 ETC	
Chevauchements, 5-1.03(d), et autres	0,52 ETC	1,60 ETC	2,00 ETC	
Dégrèvement syndical	3,35 ETC	3,33 ETC	3,35 ETC	
Suppléance	0,32 ETC	0,31 ETC	0,70 ETC	
Baisse des ratios Covid			2,30 ETC	
	341,43 ETC	356,30 ETC	368,94 ETC	
	0,43	8,52	-7,68	
Volet 2 : Coordination départements	15,74 ETC	15,42 ETC	15,67 ETC	Volet 2
Bonification coordination départements			2,00 ETC	Volet 2
Coordination programmes et PIEP	4,17 ETC	4,30 ETC	4,17 ETC	Volet 2
Coordination stages	1,06 ETC	1,17 ETC	1,08 ETC	Volet 2
Formation en insertion professionnelle (FIP)	0,92 ETC		2,10 ETC	Colonne D
Gestion des programmes	2,08 ETC	1,92 ETC	2,85 ETC	Volet 2
Centres d'aide - réussite	2,75 ETC	2,75 ETC	2,75 ETC	Volet 2
Projets pédagogiques (réussite, mobilité et réalisation PS)	4,85 ETC	3,04 ETC	3,64 ETC	Colonne D
	31,56 ETC	28,60 ETC	34,26 ETC	
	-1,33	2,91	-2,95	
Volet 3 : Recherche	1,30 ETC	1,05 ETC	0,95 ETC	
Recyclage	1,30 ETC	1,47 ETC	0,23 ETC	
	2,60 ETC	2,52 ETC	1,18 ETC	
	0,32	-0,10	0,04	
Total des ressources utilisées avant ajustements:	375,59 ETC	387,41 ETC	404,39 ETC	
Total des ressources utilisées:	375,59 ETC	387,41 ETC	404,39 ETC	
Surembauche ou sous-empauche				
(Surembauche) sous-empauche de l'année courante	(0,58)ETC	11,34 ETC	(10,59)ETC	
Ajustement interne - années antérieures		(0,02)ETC		
Ajustement RFA -années antérieures	(0,06)ETC	(0,20)ETC		
(Surembauche) sous-empauche cumulatif	6,25 ETC	17,37 ETC	6,78 ETC	

 Montant à confirmer

RÉPARTITION DES RESSOURCES D'ENSEIGNEMENT ENTRE LES DISCIPLINES 2021-2022

		Volet 1						TOTAL
		Enseignement Automne	Enseignement Hiver	Encadrement	Parcours Enrichi	SOUS-TOTAL	Dégrèvement syndicat	
Biologie	101	6,1038	7,0498	0,1463	0,0499	13,3498		13,3498
Éducation physique	109	7,9263	6,8244	0,3633		15,1140		15,1140
THD	111	8,1197	9,3108			17,4305		17,4305
TDI	120	3,5453	4,6409			8,1862		8,1862
TPQA	154	1,0635	1,1493			2,2128		2,2128
SIN	180	15,3895	16,1093			31,4988		31,4988
Mathématiques	201	13,1974	13,3449	0,7699	0,0998	27,4121	0,6800	28,0921
Chimie	202	6,7348	6,9696	0,1590	0,0749	13,9383		13,9383
Physique	203	7,0725	7,0792	0,1839	0,0749	14,4104	0,6700	15,0804
Géologie	205	0,2010	0,2013	0,0022		0,4045		0,4045
TPC	210	1,1338	1,0158			2,1495		2,1495
TPC	221	0,3500	0,3430			0,6930		0,6930
TPC	243TPC	0,3880	0,4590			0,8470		0,8470
TPC	265	0,4580	0,7342			1,1922		1,1922
TGE	243	3,8960	3,9607			7,8567		7,8567
TAJ	310	10,6004	10,9649			21,5653		21,5653
Géographie	320	1,3352	1,0280	0,0400		2,4032		2,4032
Histoire	330	2,8179	2,7858	0,1762		5,7798		5,7798
Philosophie	340	10,9866	12,0318	0,8923		23,9107		23,9107
Psychologie	350	5,7870	6,1396	0,3113		12,2380		12,2380
Économie	383	2,2662	2,6271	0,1495		5,0427		5,0427
Politique	385	2,7119	2,3679	0,1414		5,2212	0,7500	5,9712
Sociologie	387	3,6167	3,1114	0,2191		6,9472		6,9472
TDO	393	3,1340	4,2503			7,3842		7,3842
TAD	410	10,4670	10,4505	0,1300		21,0475		21,0475
TBU	412	1,0588	0,6128	0,0302		1,7018		1,7018
Informatique	420	7,8593	9,3420			17,2013		17,2013
Histoire de l'art	520	1,4089	1,0094	0,0157		2,4340		2,4340
TIM	582	6,1312	5,3381			11,4693		11,4693
Français	601	21,4360	18,3839	1,2869		41,1068	1,2500	42,3568
Anglais	604	7,0402	6,5724	0,3052		13,9178		13,9178
Espagnol	607	1,7316	1,6829	0,0143		3,4288		3,4288
Allemand	609	0,3813	0,2085	0,0027		0,5925		0,5925
Chinois	613	0,2895	0,2145			0,5040		0,5040
SOUS-TOTAL		176,6390	178,3134	5,3394	0,2994	360,5912	3,3500	363,9412
Prévision-Suppléance								0,7000
Prévision-Chevauchement et autres								2,0000
Baisse des ratios Covid								2,3000
TOTAL								368,9412

	Volet 2/Colonne D									Volet 3		TOTAL
	Coordination département	Coordination stages	Coordination prog. et PIEP	Centres d'aide	Gestion programmes	Projets divers	Mobilité étudiante	FIP	TOTAL	Recherche	Recyclage	
101	0,9600		0,2700	0,2500	0,1000	0,0500			1,6300			14,9798
109	0,7900							0,1000	0,8900			16,0040
111	1,3300	0,0800	0,2000		0,1000	0,0150		0,1000	1,8250		0,2334	19,4889
120	1,1100	0,0800	0,4000			0,2060			1,7960			9,9822
154		0,0800						0,1000	0,1800			2,3928
180	1,3700	0,2800	0,2000	0,2500					2,1000			33,5988
201	0,8800		0,5400	0,2500	0,3500				2,0200			30,1121
202	0,9700			0,2500	0,1000	0,1000		0,1000	1,5200			15,4583
203	0,8400		0,0700	0,2500	0,1000	0,4425		0,1000	1,8025			16,8829
205												0,4045
210					0,2500	0,1470			0,3970			2,5465
221												0,6930
243TPC												0,8470
265	0,5400	0,0800	0,2000						0,8200			2,0122
243	0,6100	0,0800	0,2300		0,1000				1,0200			8,8767
310	0,8100	0,0800	0,2700		0,5000	0,3000		0,2000	2,1600	0,2000		23,9253
320								0,1000	0,1000			2,5032
330	0,4400				0,2500	0,1250			0,8150			6,5948
340	0,7700		0,2100	0,2500		0,2203		0,1000	1,5503			25,4610
350	0,5600				0,2500	0,2500		0,2000	1,2600			13,4980
383						0,2500		0,1000	0,3500			5,3927
385	0,7200		0,2700					0,1000	1,0900			7,0612
387							0,1000		0,1000			7,0472
393	0,5800	0,0800	0,2000		0,2500	0,0880		0,1000	1,2980			8,6822
410	0,8300	0,0800	0,2700			0,1500			1,3300			22,3775
412												1,7018
420	0,7800	0,0800	0,2700		0,5000	0,3000		0,1000	2,0300	0,2500		19,4813
520								0,1000	0,1000			2,5340
582	0,6100	0,0800	0,2000						0,8900			12,3593
601	1,4500		0,3700	1,0000		0,8990		0,2000	3,9190	0,5000		46,7758
604	0,4800							0,1000	0,5800			14,4978
607	0,2400			0,2500					0,4900			3,9188
609								0,1000	0,1000			0,6925
613								0,1000	0,1000			0,6040
	17,6700	1,0800	4,1700	2,7500	2,8500	3,5428	0,1000	2,1000	34,2628	0,9500	0,2334	399,3874
Prévision-Suppléance												2,0000
Prévision-Chevauchement et autres												0,7000
Baisse des ratios Covid												2,3000
TOTAL												404,3874

PROJET DE RÉPARTITION – 2022-2023

Allocations disponibles

Volet 1 : $P_{i_{prog}}$	350,95 ETC
Encadrement	5,04 ETC
Coefficient HP	0,24 ETC
Allocation - Adptation enseignement clinique SIN	1,35 ETC
CI maximale (85)	1,66 ETC
Partie fixe volet 1 - annexe I-2 (colonne A)	0,34 ETC
	359,58 ETC

Volet 2 : $P_{i_{cd}}$	19,98 ETC
Partie fixe volet 2 - Annexe I-2 (colonne B)	6,20 ETC
	26,18 ETC

Volet 3 : Partie fixe volet 3 - Annexe I-2 (colonne C)	1,22 ETC
---	----------

Allocations spécifiques

8-5.04 Partie fixe 8-5.04 - Annexe I-2 (colonne E) Coordination programme	0,61 ETC
8-5.04 Partie fixe 8-5.04 - Annexe I-2 (colonne F) Coordination Stages - Soins	0,36 ETC
8-5.04 Partie fixe 8-5.04 - Annexe I-2 (colonne G) Coordination stages THD et TDI	0,28 ETC
8-5.06 Partie fixe 8-5.06 - Annexe I-2 (colonne D) Réalisation plan stratégique	5,04 ETC

Total de la subvention prévue	393,27 ETC
--------------------------------------	-------------------

Sous embauche cumulative - Mai 2022	6,78 ETC
-------------------------------------	----------

Total disponible pour 2021-22	400,05 ETC
--------------------------------------	-------------------

Utilisation prévue

Volet 1 : Enseignement			343,73 ETC
Encadrement (automne et hiver)			5,04 ETC
CI maximale - 85			0,50 ETC
Chevauchements, 5-1.03(d), et autres	0,57%		2,00 ETC
Dégrèvement syndical			3,35 ETC
Suppléance	0,20%		0,70 ETC
Réserve réalisation des prévisions	1,21%		4,26 ETC
Allocation du surplus utilisées			0,07 ETC
			359,65 ETC

Volet 2 : Coordination départements		16,35 ETC
Coordination programmes et PIEP		4,25 ETC
Coordination de stages		0,88 ETC
Formation en insertion professionnelle (FIP)	8-5.06	1,00 ETC
Gestion des programmes		2,75 ETC
Centres d'aide - réussite		2,75 ETC
Projets péd. (réussite, mobilité et réalisation PS : 3,50 ETC -1,26 ETC)	8-5.06	2,24 ETC
Réserve projets à venir	8-5.06 partiel	1,00 ETC
Allocations du surplus utilisées (principes directeurs)		1,26 ETC
		32,48 ETC

Volet 3 : Recherche	1,22 ETC
Allocations du surplus utilisées	0,08 ETC
	1,30 ETC

Allocations du surplus (principes directeurs)	2,37 ETC
---	----------

Allocations spécifiques

8-5.04 Partie fixe 8-5.04 - Annexe I-2 (colonne E) Coordination programme	0,61 ETC
8-5.04 Partie fixe 8-5.04 - Annexe I-2 (colonne F) Coordination Stages - Soins	0,36 ETC
8-5.04 Partie fixe 8-5.04 - Annexe I-2 (colonne G) Coordination stages THD et TDI	0,28 ETC

Total des engagements prévus:	397,04 ETC
--------------------------------------	-------------------

Sous embauche non affectée	3,00 ETC
----------------------------	----------

Total	400,04 ETC
--------------	-------------------

RÉPARTITION DU VOLET 1 – 2022-2023

Allocations volet 1

Prévision de financement PES Volet #1	350,95
Encadrement	5,04
Coefficient HP	0,24
Allocation - Adaptation enseignement clinique	1,35
Partie fixe du volet 1	0,34
CI maximale (85)	1,66
Sous embauche appliquée au volet 1	

TOTAL:	359,58
---------------	---------------

Partage des ressources

PI- Enseignement	343,73
Encadrement (automne et hiver)	5,08
CI maximale (85)	0,50

Total enseignement	349,30
---------------------------	---------------

Chevauchement de contrat	0,57%	2,00
Dégrèvement syndical		3,35
Suppléance	0,20%	0,70
		6,05

TOTAL:	355,35
---------------	---------------

Réserve

Art. 8-5.08 a)	1,20%	4,21
----------------	-------	------

TOTAL:	359,56
---------------	---------------

TABLEAU DES ALLOCATIONS AUX DISCIPLINES DU VOLET 1 2022-2023

								CI ref:	38,5								
AUTOMNE								HIVER									
Discipline	Pi-TL	Pi-S		Pi-NP	Sous total - PI	Encadrement ciblé	Total Session	Pi-TL	Pi-S		Pi-NP	Sous total - PI	Encadrement ciblé	Total Session	Pi-Total		
	1	2	3	4	5 =1+2+4	6	8 =5+6+7	9	10	11	12	13 =9+10+12	14	16 =13+14+15	17 =8+16		
				2,2417													
101	5,6466				5,6466	0,0509	5,6976	6,7690				6,7690	0,0824	6,8513	12,5489		
109	8,1000				8,1000	0,2021	8,3021	6,1332				6,1332	0,1315	6,2647	14,5668		
111	3,1722	4,2106			7,3828		7,3828	3,5179	5,2780			8,7960		8,7960	16,1787		
120	3,0800				3,0800		3,0800	2,4132	1,3396	0,0084	0,0084	3,7612		3,7612	6,8412		
154	0,9410		0,3422	0,3422	1,2832		1,2832	0,8997	0,0458	0,1626	0,1626	1,1081		1,1081	2,3914		
180	16,5704				16,5704		16,5704	14,0745				14,0745		14,0745	30,6449		
201	15,6997				15,6997	0,4285	16,1282	11,9670				11,9670	0,3372	12,3042	28,4324		
202	7,5078				7,5078	0,0896	7,5974	5,8043				5,8043	0,0605	5,8648	13,4621		
203	7,3203				7,3203	0,0897	7,4099	7,1116				7,1116	0,0755	7,1871	14,5970		
205	0,1995				0,1995		0,1995	0,3714				0,3714		0,3714	0,5709		
210	0,8166		0,2870	0,2870	1,1036		1,1036	1,0866		0,3698	0,3698	1,4564		1,4564	2,5601		
221	0,4369		0,1545	0,1545	0,5914		0,5914	0,3935		0,0338	0,0338	0,4273		0,4273	1,0187		
243TPC	0,3405		0,0286	0,0286	0,3691		0,3691	0,4673		0,1656	0,1656	0,6329		0,6329	1,0019		
265	0,4834		0,1656	0,1656	0,6490		0,6490	0,3490	0,0118	0,1269	0,1269	0,4877		0,4877	1,1367		
243	3,5758		0,1552	0,1552	3,7311		3,7311	3,2784	0,2267	0,0702	0,0702	3,5754		3,5754	7,3064		
310	8,4048	2,2679			10,6727		10,6727	7,5008	2,7900			10,2908		10,2908	20,9635		
320	1,0278		0,0003	0,0003	1,0281	0,0219	1,0500	1,4074				1,4074	0,0337	1,4411	2,4911		
330	2,8423				2,8423	0,1012	2,9435	2,5805				2,5805	0,0955	2,6760	5,6195		
340	11,2869				11,2869	0,4534	11,7403	10,4078				10,4078	0,4085	10,8163	22,5566		
350	6,0714				6,0714	0,1960	6,2674	5,9344				5,9344	0,1269	6,0614	12,3288		
383	2,7482				2,7482	0,0827	2,8309	2,6134				2,6134	0,0885	2,7018	5,5327		
385	2,8833				2,8833	0,0760	2,9593	2,4338				2,4338	0,0661	2,4999	5,4591		
387	3,6952				3,6952	0,1023	3,7975	3,0177				3,0177	0,0763	3,0939	6,8914		
393	3,4009		0,0791	0,0791	3,4800		3,4800	2,4715	0,3565	0,0252	0,0252	2,8532		2,8532	6,3332		
410	9,5624				9,5624	0,1463	9,7086	8,5815	0,7381	0,0540	0,0540	9,3735		9,3735	19,0822		
412	1,3002				1,3002	0,0185	1,3187	0,5575				0,5575		0,5575	1,8763		
420	8,8852				8,8852		8,8852	7,3779	1,2855			8,6635		8,6635	17,5487		
520	1,4552				1,4552	0,0181	1,4732	0,9031		0,0107	0,0107	0,9138	0,0015	0,9153	2,3885		
582	6,1480				6,1480		6,1480	4,2615	0,7167			4,9782		4,9782	11,1263		
601	21,2317				21,2317	0,6618	21,8935	15,7898				15,7898	0,4891	16,2789	38,1723		
604	6,1974				6,1974	0,1303	6,3277	6,4041				6,4041	0,1173	6,5213	12,8491		
607	1,6099				1,6099	0,0062	1,6161	1,5186		0,0020	0,0020	1,5206	0,0029	1,5235	3,1396		
609	0,3758				0,3758	0,0074	0,3833	0,2430				0,2430		0,2430	0,6263		
613	0,3168				0,3168		0,3168	0,2413				0,2413		0,2413	0,5581		
Total	173,3342	6,4785	1,2126	1,2126	181,0253	2,8827	183,9080	148,8823	12,7888	1,0292	1,0292	162,7002	2,1932	164,8934	348,8014		

RÉPARTITION DES RESSOURCES – VOLET 1

Modèle de répartition basé sur la CI

Vous trouverez ci-joint les balises du modèle de répartition des ressources enseignantes pour l'année 2022-2023.

Ce modèle repose sur l'affirmation que la charge individuelle (CI), telle que définie dans la convention collective des enseignants, est le meilleur moyen pour évaluer la charge d'un enseignant et tenir compte des principaux éléments de la tâche d'un enseignant.

Prévision des effectifs étudiants

La prévision des effectifs étudiants est effectuée de la même façon que les années précédentes. Cette dernière est établie en tenant compte du comportement des effectifs étudiants au cours des années antérieures (3 à 5 ans). Il est à noter que les effets de la pandémie sur les effectifs scolaires ont aussi été considérés lors de la prévision.

Tel que prévu aux articles 8-5.08 et 8-5.14, ce projet de répartition des ressources enseignantes est déposé à la rencontre du comité des relations de travail du 27 avril 2022.

Les allocations seront distribuées dans les départements entre le 4 et le 6 mai 2022. À partir des allocations distribuées, le coordonnateur du département doit élaborer un projet de répartition des charges d'enseignement pour l'année. Ces allocations seront revues et corrigées au mois de novembre pour la session d'hiver. Des ajustements quant au nombre de groupes ouverts et au nombre de stagiaires dans chacun des stages se feront au mois d'août pour la session d'automne et au mois de janvier pour la session d'hiver.

Allocations reçues par le Collège (Volet 1 – enseignement)

Lors de la préparation du projet de répartition, une prévision des effectifs étudiants est établie pour le 20 septembre et le 15 février (date limite d'abandon d'un cours) pour chacun des cours. Le financement du Collège est basé sur le nombre d'étudiants inscrits à ces deux dates.

Cette prévision des effectifs étudiants sert à établir le nombre total de ressources (Pi-Norme) disponibles (Équivalent temps complet – ETC) pour l'année dans le volet enseignement (Volet 1). Le Collège remet au syndicat cette prévision de financement lors du projet de répartition.

Détermination de la CI de référence aux fins de distribution des allocations

La charge individuelle de référence (CI-REF) est établie en tenant compte des ressources disponibles. Le total des ressources disponibles du volet 1 nous permettra de déterminer la CI de référence utilisée aux fins de la distribution des ressources de l'année courante. La CI de référence nous permet de distribuer l'ensemble des ressources disponibles du volet 1, après avoir soustrait de celles-ci les éléments suivants :

- Libération syndicale pour l'année 2022-23
- Suppléance anticipée pour l'année 2022-23
- Dépenses anticipées, telles que le coût des chevauchements de contrat, de l'application de la clause 5-1.03(d) et des dépassements de CI 2022-23
- Réserve pour non-réalisation des prévisions

NEJ – nombre moyen d'étudiants par groupe – Annexe 2

Le NEJ est le nombre moyen d'étudiants pour un cours donné. Les NEJ de chacun des cours sont déterminés de la façon suivante : pour tous les cours ayant un maximum supérieur à 12, le NEJ a été établi en divisant le maximum par groupe par un facteur de 1,20. En ce qui concerne les cours ayant un maximum plus petit ou égal à 12, le maximum du cours est utilisé comme NEJ.

Pour ce qui est des nouveaux cours de l'année 2022-23, le NEJ est déterminé en se référant à d'anciens cours ou à des cours actuels similaires. S'il est impossible de trouver l'équivalent, des discussions ont lieu avec le coordonnateur afin d'établir un NEJ. Vous retrouverez la liste des NEJ à l'annexe 1.

CALCUL DES ALLOCATIONS AUX DÉPARTEMENTS – VOLET 1

Détermination du nombre de groupes rattachés à un cours

À partir de la prévision de clientèle, un nombre de groupes est ouvert pour chaque cours en fonction de la clientèle du 20 septembre pour la session d'automne et du 15 février pour la session d'hiver.

Aux fins de calcul de l'allocation, le nombre de groupes utilisé est la partie entière du résultat de l'équation suivante :

$$= \frac{\text{Nombre d'étudiants inscrits (IC) dans un cours}}{\text{NEJ du cours}}$$

De plus, si la différence entre le résultat de l'équation et la partie entière du résultat remplit une des deux conditions ci-dessous un groupe est ajouté :

- la différence est supérieure à 0,50 ;
- le résultat de l'équation divisé par la partie entière du résultat de l'équation est supérieur à 1,20.

Détermination des allocations rattachées à un cours (Pi-TL)

Une CI est calculée pour chacun des cours et tient compte des mêmes paramètres que le calcul d'une CI pour un enseignant, soit le nombre d'heures contact (HC), le nombre d'heures de préparation (HP), le nombre de période-étudiant-semaine (PES) et le nombre d'étudiants semaine (NES). Les allocations rattachées au cours sont égales à la CI du cours divisée par la CI de référence.

Allocations rattachées au nombre d'heures contact et au nombre d'étudiants (Pi-HC) pour un cours :

$$Pi-HC = \frac{(Nb. de groupes * pond. du cours (T-L) * 1,2) + (Nb. d'étu. * pond. du cours (T-L) * 0,04)}{CI de référence}$$

Allocations rattachées au nombre d'heures contact et au nombre d'étudiants (Pi-HC) pour un cours d'enseignement clinique (stage en Soins infirmiers) :

$$Pi-HC = \frac{(Nb. de groupes * pond. du cours (T-L) * 1,28) + (Nb. d'étu. * pond. du cours (T-L) * 0,04)}{CI de référence}$$

Allocations rattachées au nombre d'heures de préparation (Pi-HP)

Pour déterminer la CI correspondante au HP, il faut :

- Déterminer le nombre théorique d'enseignants (p) nécessaires pour dispenser tous les groupes de ce cours
- Multiplier ce résultat par la pondération du cours (T-L)
- Multiplier le produit obtenu par le facteur de préparation 0,9 (facteur utilisé dans la formule de CI lorsqu'un enseignant a deux préparations ou moins)

$$p = \left[\frac{Pi-HC * CI \text{ de référence}}{CI \text{ de référence} - (pond. \text{ du cours } (T-L) * \text{facteur de préparation } 0,9)} \right] + 1$$

$$CI-HP = \frac{p * \text{pondération du cours } (T-L) * 0,9}{0,9}$$

$$Pi-HP = \frac{CI-HP}{CI \text{ de référence}}$$

Particularité dans la détermination du nombre théorique d'enseignants (p) nécessaires pour dispenser tous les groupes d'un cours dans la discipline (180) Soins infirmiers.

La détermination du nombre de préparation pour un cours est faite en tenant compte du nombre maximal de groupes que peut avoir un professeur dans une même session étant donné l'organisation du travail (fabrication des horaires, stages en milieux hospitaliers et laboratoires).

Organisation des laboratoires (SIN)

Chaque groupe de théorie (36 étudiants) peut être séparé en 2 groupes de laboratoire (2 x 18 étudiants). Les deux laboratoires d'un même groupe de théorie sont placés exactement au même moment, ce qui oblige qu'il y ait au moins deux enseignants différents pour les laboratoires. Si les enseignants répètent des prestations en laboratoire, cela doit obligatoirement être des laboratoires associés à des groupes de théorie différents. Selon le numéro de cours, il peut n'y avoir que 2 modèles de répartition des cours possibles, ce qui obligerait à compter plus d'enseignant s'il y avait plus de 4 groupes de laboratoires.

Organisation des stages (SIN)

Selon la longueur des stages, il est structurellement possible de réaliser 1 *départ*, 2 *départs* ou plus à l'intérieur des 15 semaines de cours. Plus il y a de *départs* différents, plus un enseignant peut «répéter» l'enseignement en stage.

Voici l'organisation actuelle des stages, ce qui permet de voir la limite maximale de groupes de stage pouvant être attribuée à une personne, pour chaque numéro de cours. Cette répartition pourrait être modifiée dans le temps, par exemple lors d'une révision de programme (voir le tableau suivant).

Stage	Durée (jour) CH	Durée (semaine) CH	Répartition jours	Nombre de départs
11E	4	2	M/ME ou J/V	4
22E	12	7	M/ME ou J/V	2
33B	16	8	M/ME ou J/V	2
44A	7	2⅓	L/M/Me	3
44B	7	2⅓	L/M/Me	3
55A	12	4	L/M/Me	2
55B	13	4⅓	L/M/Me	2
66A	6	2	L/M/Me	2
66B	24	8	L/M/Me	1

Tableau en cours de révision.

Allocations rattachées au nombre d'étudiants semaine (Pi-NES)

Afin de tenir compte du grand nombre d'étudiants semaine (NES) dans certains cours de plusieurs disciplines, une allocation spécifique est accordée en calculant le nombre moyen d'étudiants inscrits. Pour ce faire :

$$Pi-NES = \frac{(0,01 * (IC/Pi-HC + Pi-HP))}{CI \text{ de référence}}$$

Cette allocation n'est pas allouée pour les cours dont la pondération est inférieure ou égale à deux (2) heures.

Détermination des allocations rattachées à un stage (Pi-stage)

Le même raisonnement s'applique pour un cours-stage. On détermine la CI correspondante au stage utilisant le Nejk associé à ce stage et on divise le résultat par la CI de référence afin de déterminer un Pi-stage.

Allocations rattachées à un cours stage (Pi-stage)

Les allocations sont calculées en fonction du Nejk attribué au stage. Le Nejk est le rapport étudiant/enseignant propre au stage supervisé dont on calcule la CI.

$$CI \text{ du stage} = \frac{Nb. \text{ d'étudiants}}{Nejk \text{ du stage}} * 40 * 0,89 * R$$

$$Pi-stage = \frac{CI \text{ du stage}}{CI \text{ de référence}}$$

Détermination des allocations rattachées aux nombreuses préparations (Pi-NP)

Le calcul des préparations nombreuses dépend du ratio moyen de cours différents par enseignant établi à l'aide du calcul de Pi. Cette allocation s'ajoute au mode de calcul afin de déterminer les ressources à répartir à chacune des disciplines dans le cadre du Volet I. Si le nombre de cours différents par enseignant équivalent temps complet (R) est égal ou inférieur à 2, aucune allocation supplémentaire n'est accordée.

Pour l'année 2022-23, les ressources calculées selon les formules qui suivent, seront distribuées dans les disciplines que si la répartition proposée par le département démontre que des enseignants doivent faire plus de deux préparations et que le département ne peut faire autrement. Elles seront distribuées en tenant compte du nombre d'enseignants dépassant 2 préparations.

Si le nombre de cours différents par enseignant équivalent temps complet (R) est plus grand que deux, le PiNP sera calculé de la façon suivante :

Si le nombre de cours différents par ETC-session (R) est plus grand que 2 et inférieur ou égal à 3, les allocations seront attribuées en appliquant la formule suivante :

$$Pi-NP = \frac{(1,1 - 0,9) * (R-2) * Total\ pond. (T-L)}{CI\ de\ référence}$$

Si le nombre de cours différents par ETC-session (R) est plus grand que 3 et inférieur ou égal à 4, les allocations seront attribuées en appliquant la formule suivante :

$$Pi-NP = \frac{((1,1 - 0,9) * (4-R) + (1,75 - 0,9) * (R-3)) * Total\ pond. (T-L)}{CI\ de\ référence}$$

Si le nombre de cours différents par ETC-session (R) est plus grand que 4, les allocations seront attribuées en appliquant la formule suivante :

$$Pi-NP = \frac{(1,75 - 0,9) * Total\ pond. (T-L)}{CI\ de\ référence}$$

Distribution des allocations des cours multi

À compter de l'année 2022-2023, les cours multidisciplinaires alloués à une discipline seront comptabilisés aux fins de détermination du nombre de postes dans la discipline.

Cours 360

- Le cours 360-115 est attribué à la discipline Allemand (609).
- Le cours 360-355 est attribué à la discipline Espagnol (607).
- Les cours 360-300 et 360-301 sont attribués à la discipline Mathématiques (201).
- Le cours 360-4J4 est attribué aux disciplines Psychologie (350) et Multimédia (582).
- Le cours 360-642 est attribué aux disciplines 210, 221, 243.C0 et 265
- Le cours 360-661 est attribué aux disciplines 210, 243.C0 et 265.
- Le cours 360-701 est attribué à la discipline Psychologie (350).
- Le cours 360-DD1 est attribué à la discipline Administration (410).
- Le cours 360-DD2 est attribué à la discipline Sociologie (387).
- Le cours 360-DD3 est attribué à la discipline Politique (385).
- Le cours 360-DD4 est attribué à la discipline Physique (203).
- Le cours 360-DD5 est attribué à la discipline Géologie (205).
- Le cours 360-TD1 est attribué aux disciplines Français (601) et Psychologie (350).

Cours 300-300 et 300-301

En ce qui concerne la distribution des cours 300-300 et 300-301, les parties reconnaissent que le modèle de distribution utilisé les années précédentes demeure problématique. Le modèle proposé dans le présent projet reflète les discussions ayant eu lieu au cours de l'année 2020-2021. Il avait été convenu en comité de programme de sciences humaines que le modèle proposé ci-bas pour la répartition des cours 300-300 serait utilisé. Pour les cours 300-301, il n'y a pas eu de consensus en comité de programme, le statu quo sera donc maintenu.

Cours 300-300

Afin de déterminer la prévision de clientèle liée au cours 300-300, on regroupe l'ensemble des étudiants inscrits au cours 300-300, peu importe leur profil d'appartenance. On utilise le NEJ du cours pour calculer le nombre de groupes nécessaires à chacune des sessions. Par la suite les cours seront attribués de la façon suivante :

1. Dans un premier temps, les groupes seront distribués aux disciplines (320, 330, 350, 383, 385, 387 et 401) ayant des enseignants mis en disponibilité (MED) selon l'ordre d'ancienneté.

2. Par la suite les groupes toujours disponibles seront distribués aux disciplines par groupe de deux en suivant l'ordre de priorité suivant : Géographie (320), Histoire (330), Psychologie (350), Économie (383), Politique (385), Sociologie (387) et (Administration (401). Les départements pour lesquels nous avons attribué des groupes afin de combler des enseignants mis en disponibilité ne recevront aucun groupe supplémentaire à cette étape, sauf si le nombre de groupes attribués est inférieur à deux. Dans ce cas, un groupe lui sera attribué. Pour chacune des disciplines, les cours seront attribués à la session qui permettra de réduire l'écart entre les allocations attribuées à la session automne versus celles de la session hiver.
3. Au moment du projet de répartition au mois de mai, si l'ensemble des cours n'a toujours pas été attribué, les cours restants seront distribués un par un dans les disciplines selon un ordre pré-établi, soit en ordre croissant de numéro de cours : Géographie (320), Histoire (330), Psychologie (350), Économie (383), Politique (385), Sociologie (387) et (Administration (401). La liste d'attribution des cours un par un se poursuit d'une année à l'autre.
4. Au moment de la révision de clientèle du mois d'août ou de janvier, si nous devons ajouter des groupes, ces derniers seront, dans un premier temps, distribués à la discipline prévue au point #1 si non comblé, par la suite selon le point #2 toujours si non comblé et finalement selon l'ordre désigné au point #3.
5. Au moment de la révision de clientèle du mois d'août ou de janvier, si nous devons soustraire des groupes, ces derniers seront retirés en utilisant l'ordre inverse dans lequel ils ont été distribués.

Cours 300-301

Afin de déterminer la prévision de clientèle liée au cours 300-301, les étudiants inscrits seront regroupés en fonction de leur profil d'appartenance. Par la suite, en utilisant le NEJ du cours un nombre de groupe sera déterminé pour chacun des profils.

1. Si après la distribution des cours 300-300, des enseignants des disciplines suivantes : 320, 330, 350, 383, 385, 387 et 401 sont toujours mis en disponibilité (MED), alors les cours 300-301 seront attribués prioritairement à ces disciplines selon l'ordre d'ancienneté.
2. Les groupes formés par profil sont attribués aux disciplines de la façon suivante :

Profil	Département
300.32 Administration	Administration (401)
300.33 Individu	Psychologie (350)
300.34 Justice et société	Sciences sociales
300.35 Monde	Histoire/Géo
3. Si un groupe est créé en lien avec un projet particulier, celui-ci sera attribué à la discipline responsable du projet.

Détermination et utilisation des allocations pour encadrement – 2022-23

Pour l'année 2022-23, les allocations sont de 5,04 ETC et le PES moyen utilisé est de 352.

Le nombre d'ETC distribués pour chacun des départements a été déterminé de la façon suivante :

L'allocation de 5,04 ETC est distribuée dans chacun des départements en abaissant le nombre de PES moyen et en calculant les ETC nécessaires pour compenser cette diminution jusqu'à concurrence des allocations disponibles. L'allocation à chacun des départements a été calculée en se servant de la formule de la CI et en utilisant la prévision de l'année 2022-23.

Ces allocations pourront servir à diminuer la taille de certains groupes ou être ajoutées aux allocations de la discipline selon la recommandation du département.

Détermination et utilisation des allocations pour compenser la diminution de la CI maximale à 85 – 2022-23

Pour l'année 2022-23, ces allocations seront de 1,66 ETC et elles seront distribuées de la façon suivante : 1,16 ETC sera ajouté au volet 1 pour distribution et un montant de 0,50 ETC servira à couvrir les dépassements.

RÉPARTITION DES RESSOURCES – VOLET 2 ET COLONNES D,E,F,G

Allocations de coordination

Les ressources allouées à la coordination départementale, coordination de programmes, coordination de stages et à la réalisation de la PIGEP seront de l'ordre de 81% des allocations allouées au volet 2. De plus, 100% des ressources prévues aux Colonnes suivantes sera distribué : Colonne E (coordination de programme), Colonne F (coordination de stages en soins infirmiers) et Colonne G (coordination de stages en techniques de la santé – programmes éligibles au Collège de Maisonneuve : Techniques d'hygiène dentaire et Techniques de diététique). Pour l'année 2022-23, les ressources seront réparties comme suit :

Distribution des allocations de coordination 7 avril 2022										
Total allocations Volet 2 (2022-23)	26,40		Total départ.	Total stages	Total prog. et PIEP	Total Volet 2	Ajout d'allocations fixes coordination et stages en soins et santé			
Allocations coordination	76,0%	20,06	81,50%	4,38%	14,0%	100%				
Allocation PIEP (Pourcentage volet 2)	5,5%	1,44	16,35	0,88	2,81	20,04	Colonne E	Colonne F	Colonne G	
Total coord. et PIEP	81%	21,50		0,88	4,25	1,44				
						21,48	0,61	0,36	0,28	
Biologie	101		0,88			0,88				0,877
Éducation physique	109		0,72			0,72				0,724
Techniques d'hygiène dentaire	111		1,19	0,08	0,21	1,47	0,03		0,24	1,738
Techniques de diététique	120		0,66	0,08	0,21	0,95	0,03		0,04	1,019
TPQA	154		0,36	0,08	0,21	0,64	0,03			0,672
Soins infirmiers	180		1,31	0,08	0,21	1,59	0,03	0,36		1,983
Mathématiques	201		0,85			0,85				0,855
Chimie	202		0,80			0,80				0,801
Physique et géologie	203/205		0,79			0,79				0,790
Techniques de procédés chimiques	210/221/243.C0/265		0,55	0,08	0,21	0,84	0,03			0,866
Électrotechnique	243		0,55	0,08	0,24	0,87	0,03			0,907
Techniques auxiliaires de la justice	310		0,73	0,08	0,27	1,09	0,04			1,126
Histoire et géographie	320/330		0,43			0,43				0,427
Philosophie	340		0,72			0,72				0,721
Psychologie	350		0,53			0,53				0,529
Sciences sociales	383/385/387		0,65			0,65				0,650
Techniques de la documentation	393		0,54	0,08	0,21	0,82	0,03			0,854
Techniques administratives et TBU	410/412		0,81	0,08	0,27	1,17	0,04			1,204
Informatique	420		0,74	0,08	0,27	1,09	0,04			1,128
Techn. d'intégration multimédia	582		0,54	0,08	0,21	0,82	0,03			0,854
Français/HART	601		1,34			1,34				1,343
Langues modernes	604/607/609/613		0,66			0,66				0,665
Formation générale					0,21	0,21	0,03			0,242
DEC Tremplin					0,10	0,10	0,01			0,114
Arts et lettres					0,27	0,27	0,04			0,311
Sciences nature					0,27	0,27	0,04			0,311
Sciences humaines					0,27	0,27	0,04			0,311
Sciences, lettres et arts					0,27	0,27	0,04			0,311
Sciences, informatique et math.					0,27	0,27	0,04			0,311
Double DEC					0,07	0,07	0,01			0,081
Total			16,35	0,88	4,25	21,48	0,61	0,36	0,28	22,73

Formation insertion professionnelle (FIP) (1 ETC)

Les allocations attribuées à la FIP pour l'année 2022-23 sont de 1 ETC. La formation en insertion, aura lieu à la session Automne 2022. Cette allocation est basée sur une prévision de 10 enseignants inscrits à la formation en insertion professionnelle (0,100 ETC par enseignant). Les enseignants bénéficiant de cette libération seront déterminés ultérieurement.

Gestion des programmes (2,75 ETC)

Les allocations seront attribuées de la façon suivante dans les départements :

Tech. de procédés industriels - disc. à déterminer :	0,125 ETC
Tech. de la documentation :	0,125 ETC
Sciences natures – disc. à déterminer :	0,100 ETC
Sciences humaines - disc. à déterminer :	0,400 ETC
Sciences informatique et mathématiques – disc. à déterminer :	0,500 ETC
Techniques d'intervention délinquance :	0,250 ETC
Techniques de génie électrique (243.BA) :	0,250 ETC
Techniques de génie électrique (243.A0) :	0,250 ETC
Double-DEC – disc. à déterminer :	0,250 ETC
Sciences cognitives – disc. à déterminer :	0,500 ETC

Centres d'aide – réussite (2,75 ETC)

Les allocations prévues pour les centres d'aide sont les suivantes :

L'Accord :	1,000 ETC
Le cogito :	0,250 ETC
L'AMI :	0,250 ETC
L'APOGÉ :	0,250 ETC
L'ARB :	0,250 ETC
L'ARC :	0,250 ETC
REMEDE :	0,250 ETC
Centre d'aide en langues :	0,250 ETC

Lors du projet de répartition (2019-20), les parties s'entendaient pour qu'au prochain projet de répartition nous puissions avoir revu le mode d'attribution des allocations afin de tenir compte de la réalité de chacun. Les travaux sont toujours en cours et ne pourront être complètement réalisés pour l'année 22-23. Le statu quo est maintenu à nouveau.

Projets pédagogiques (réussite, mobilité et réalisation du plan stratégique) (3,50 ETC) : voir annexe 3 (à venir)

Les départements qui recevront des allocations pour la réalisation d'un ou de plusieurs projets pédagogiques seront déterminés suite à l'analyse des projets déposés. Les réponses d'acceptation du projet seront envoyées dans les départements avant la distribution des allocations.

RÉPARTITION DES RESSOURCES – VOLET 3

Recherche (1,30 ETC)

L'allocation prévue en lien avec la recherche sera distribuée de la façon suivante :

310 - Nina Admo	0,20 ETC
340 – Philippa Dott	0,10 ETC
420 - Jihene Rezgui	0,25 ETC
601 –Nathalie Béland	0,25 ETC
601 – Marie-Pierre Kruck	0,20 ETC
601 –Marie-Catherine Laperrière	0,10 ETC
601 - Jean-François Vallée	0,20 ETC

UTILISATION DU SURPLUS – PRINCIPES DIRECTEURS

Comme pour les années antérieures, une réserve de 3,00 ETC sera conservée. Pour cette année, le montant restant des surplus sera utilisé selon les principes suivants :

Principe 1 : Utiliser autant que possible des montants prévus dans les annexes budgétaires ou en provenance d'autres subventions pour financer des activités du volet 2

Si uniquement les montants du E étaient utilisés pour couvrir les dépenses prévues au volet 2, il y aurait un déficit de -1,26 ETC à couvrir. Nous prévoyons couvrir ce déficit en transférant des projets vers d'autres options de financement, telles que les annexes budgétaires. Les annexes budgétaires ne sont pas encore toutes connues et certaines options de financement surviendront en cours d'année. Le premier principe implique que tous les montants du volet 2 qui peuvent être transférés vers d'autres sources de financement le seront. Les projets qui ont été transférés vers d'autres sources de financement seront identifiés dans le bilan. L'application de ce principe fera en sorte que plus de montants pourront être dirigés vers l'utilisation prévue au principe 2.

Principe 2 : Utiliser le surplus afin de favoriser la rétention de notre personnel enseignant et l'embauche de nouveau personnel enseignant

Les surplus seront utilisés pour favoriser la rétention du personnel enseignant ainsi que l'embauche de nouvelles personnes. Afin d'atteindre cet objectif, les surplus ne seront pas dirigés vers la baisse générale de la CI de référence, mais seront dirigés vers des actions qui contribueront au maintien en emploi de précaires et à l'embauche de nouveau personnel (ex : ouverture de groupes en mai ou novembre ; maintien de groupes ouverts en août ou en janvier lorsque ceci favorise la rétention de personnel).

RÉPARTITION DES RESSOURCES DE L'ANNEXE A112

L'utilisation prévue des ressources de l'annexe A112 est présentée dans le tableau ci-bas :

Utilisation des ressources de l'annexe A112	Montant
Portion pour des centres d'aide comptabilisée vers l'ouverture de postes	77 677,67 \$
Portion pour des profs pivots comptabilisée vers l'ouverture de postes	59 256,36 \$
Portion pour des profs pivots (non comptabilisée pour l'ouverture de postes)	206 223,92 \$
Portion pour des projets	34 542,06 \$
Total :	377 700,00 \$

Des ressources prévues à l'annexe A112, 35% seront comptabilisées à des fins d'ouverture de postes. Le tableau suivant présente la distribution des ressources qui seront comptabilisées pour l'ouverture de postes :

	Discipline	ETC
101	Biologie	0,093
109	EDPHY	0,050
111	THD	0,093
120	TDI	0,093
180	Soins	0,093
201	Math	0,093
202	Chimie	0,093
203	Physique	0,093
243	TGE	0,093
310	TAJ	0,093
340	Philosophie	0,093
393	TDOC	0,093
410	Admin	0,093
420	Informatique	0,093
582	TIM	0,093
601	Français	0,093

Les ressources utilisées pour les centres d'aide en provenance de l'annexe A112 seront redirigées vers les allocations à utiliser selon les principes directeurs.

CHARGES À LA FORMATION CONTINUE

Les charges à la formation continue ne font pas partie du projet de répartition mais elles apparaissent ici à titre indicatif. Elles seront distribuées de la façon suivante :

154	0,5 ETC	<i>Affichage à venir</i>
180	1,0 ETC	Marie-Élise Locas (Permanente - prêt de service)
210	0,5 ETC	<i>Affichage à venir</i>
221	0,2 ETC	<i>Affichage à venir</i>
243	0,2 ETC	<i>Affichage à venir</i>
410	0,5 ETC	<i>Affichage à venir</i>
412	0,5 ETC	<i>Affichage à venir</i>
420	1,4 ETC	<i>Affichage à venir</i>
582	1,0 ETC	<i>Affichage à venir</i>

IDENTIFICATION DES MISES EN DISPONIBILITÉ (MED)

Les enseignants susceptibles d'être mis en disponibilités seront présentés au CRT du 13 mai 2022.

CALCUL DES CONGÉS PARTIELS

Le congé partiel (PVRTT) sera déterminé tel que le prévoit l'article 5-14.09.

ANNEXE 1 - LISTE DES COURS À NEJK 2022-23

Discipline	Numéro de cours	NEJK associé au stage	NEJK associé à la recherche de stage, évaluation de stage, etc	Allocation fixe de coordination de stage
THD	111-EGQ-MA	6,00		0,08
THD	111-EGQ-MA (dent)	37,83		
THD	111-EES-MA	7,88		
THD	111-EES-MA (dent)	37,83		
THD	111-EGM-MA	25,22		
THD	111-EGT-MA	33,58	151	
TDI	120-613-MA	7,68	151	0,08
TPQA	154-634-MA	29,15	151	0,08
TPI	360-642-MA	<i>à venir</i>	151	0,08
TGE	243-611-MA	36,85	151	0,08
TGE	243-645-MA	35,85	151	
TAJ	310-330-MA	58,96	151	0,08
TAJ	310-431-MA	58,96	151	
TAJ	310-534-MA	18,95	151	
TAJ	310-636-MA	16,69	2122	
TAJ	310-PCD-MA	68,03	151	
TDO	393-AAX-09	<i>à venir</i>	151	0,08
TDO	393-AAY-09	<i>à venir</i>	151	
TAD	410-695-MA	48,24	2122	0,08
TAD	410-696-MA	48,24	2122	
TAD	410-697-MA	48,24	2122	
INF	420-6D8-MA	24,34	151	0,08
INF	420-6R8-MA	24,91	151	
TIM	582-6N3-MA	27,93	151	0,08

ANNEXE 2 - LISTE DES NOUVEAUX COURS À NEJ 2022-23

Cours	Nej TH	Nej LAB
109-221-MA		29,2
109-225-MA		20,83
210-532-MA	16,7	16,7
210-541-MA	16,7	16,7
210-642-MA	16,7	16,7
210-651-MA	16,7	16,7
221-531-MA	16,7	16,7
221-532-MA	16,7	16,7
221-651-MA	16,7	16,7
265-551-MA	16,7	16,7
265-631-MA	16,7	16,7
350-631-MA	33,3	33,3
360-661-MA	16,7	16,7
360-DD2-MA	33,3	33,3
360-DD3-MA	33,3	33,3
360-DD5-MA	26,7	26,7
393-501-MA	20,8	20,8
393-502-MA	20,8	20,8
393-503-MA	20,8	20,8
393-504-MA	20,8	20,8
393-505-MA	20,8	20,8
393-601-MA	20,8	20,8

ANNEXE 3 PROJETS PÉDAGOGIQUES

(RÉUSSITE, MOBILITÉ ET RÉALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE)

(à venir)